

Commune de Cézy – Conseil Municipal

Séance du 14 décembre 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Cézy, le quatorze décembre 2021 à 20 H, sous la présidence de Monsieur Cyril HAGHEBAERT, Maire.

Etaient présents : M. HAGHEBAERT Cyril, Maire, Mme LEMOINE Christine, adjointe, M. SCIBOZ Claude, adjoint, M. LONCHAMP Roland, M. PETIOT Éric, M. VERMET Bruno, Mme LEMETTRE Carole, Mme PERUCHA DOS SANTOS Béatrice, M. BERNIER Grégory, Mme AMICHAULT Nathalie, M. MOREAU Jean-Patrice, M. LALOYAUX Didier, M. BICHEBOIS Rémi

Représenté : Mme MARTINS DE LIMA Paola, adjointe (pouvoir à M. HAGHEBAERT Cyril)

Absente excusée : Mme TEXIER Nathalie

Absent : Néant.

Mme PERUCHA DOS SANTOS Béatrice a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 30 août 2021 a été adopté par les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas nécessaire d'évoquer le point n° 3, la délibération du 28 janvier 2021 ayant pour objet la création d'un city stade reste valable ; par conséquent le point n° 3 doit être annulé.

Le conseil municipal prend note de cette information.

1 – Travaux de terrassement pour la future plantation de 19 tilleuls place des Fêtes à Cézy.

Suite à l'abattage de 19 tilleuls en péril place des fêtes,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire procéder au dessouchage, à l'enlèvement des souches et au terrassement en vue du replantage et accepte le devis de « SARL RCTP Travaux Publics » de Saint-Loup d'Ordon pour un montant de 2 000 € HT, soit 2 400 € TTC.

Dit que les crédits seront prévus sur le budget unique communal de l'année 2022.

2 – Plantation de 19 tilleuls de type « Tilia platyphyllos » de diamètre 10-12 cm sur la place des fêtes à Cézy.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire,

Accepte, à l'unanimité, le devis de « SARL NURDIN » de Paroy-sur-Tholon pour la fourniture et la plantation de 19 tilleuls pour un montant de 2 811 € TTC.

Dit que les crédits seront prévus sur le budget unique communal de l'année 2022.

4 – Plan de financement et demande de subventions pour la plateforme d'un city-stade dans le parc du « Péage Ouest » à Cézy.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, par 13 voix Pour et une abstention (M. BICHEBOIS Rémi,

Accepte le plan de financement pour la création d'une plateforme pour un City-stade dans la Parc du « Péage Ouest » comme suit :

Sont demandés au titre de subvention :

40% de la somme totale HT pour la DETR

20% de la somme totale HT pour la Région

20% de la somme totale HT pour le Département,

Le solde sera à la charge de la commune de CEZY.

5- Plan de financement et demande de subventions pour un city-stade dans le parc du « Péage Ouest » à Cézy.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, par 13 voix Pour et une abstention (M. BICHEBOIS Rémi),

Accepte le plan de financement pour la réalisation d'un City-stade dans la Parc du Péage Ouest comme suit :

Sont demandés au titre de subvention :

40% de la somme totale HT pour la DETR

20% de la somme totale HT pour la Région

20% de la somme totale HT pour le Département

Le solde sera à la charge de la Commune de Cézy.

6 – Création d'une plateforme multisport de 25 mètres par 15 mètres au « Parc du Péage Ouest » par l'entreprise JLBTP.

Suite à des retards ayant entraîné des changements de tarifs,

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, par 13 voix Pour et une voix Contre (M. BICHEBOIS Rémi),

Accepte le nouveau devis de l'entreprise SARL JLBTP de SENAN pour un montant de 19 058,75 € HT, soit : 22 870,50 € TTC.

Dit que les crédits seront prévus sur le budget unique communal de l'année 2022.

7 – Création d'un city-stade multisport au « Parc du Péage Ouest » par l'entreprise MEFRAN COLLECTIVITÉS.

Suite à des retards ayant entraîné des changements de tarifs,

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, par 13 voix Pour et une voix Contre, (M. BICHEBOIS Rémi),

Accepte le nouveau devis de l'entreprise MEFRAN Collectivités pour un montant de 35 000 € HT, soit : 42 000€ TTC.

Dit que les crédits seront prévus sur le budget unique communal de l'année 2022.

8 – Convention financière avec le SDEY pour l’extension de l’éclairage public.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l’unanimité,
Accepte la convention financière avec le Syndicat d’Energie de l’Yonne pour la réalisation de travaux d’éclairage public, extension EP, 16 rue du Tillet et rue des Varennes, version souterraine, pour un montant estimé de 3 058,38 € pour la part de la commune.
Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**9 – Convention d’occupation du domaine public communal par l’entreprise YCONIK :
Section C / Parcelle 516.**

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal, à l’unanimité,
Accepte la convention d’occupation du domaine public communal non routier au profit de l’entreprise YCONIK, Section C / Parcelle 516, pour l’implantation d’une armoire de raccordement optique.
Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**10 – Convention d’occupation du domaine public communal par l’entreprise YCONIK :
Section A / Parcelle 1102.**

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal, à l’unanimité,
Accepte la convention d’occupation du domaine public communal non routier au profit de l’entreprise YCONIK, Section A / Parcelle 1102, pour l’implantation d’une armoire de raccordement optique.
Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**11 - Convention d’occupation du domaine public communal par l’entreprise YCONIK :
Section AE / Intersection entre route de Joigny et route de Précy à Thèmes.**

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte la convention d’occupation du domaine public communal non routier au profit de l’entreprise YCONIK, Section AE / Intersection entre route de Joigny et route de Précy à Thèmes, pour l’implantation d’une armoire de raccordement optique.
Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

12 – Renouvellement du contrat JVS, logiciel HORIZON MY CLOUD VILLAGES.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité,
Accepte le renouvellement du contrat proposé par la société JVS MAIRISTEM appelé Horizon Villages My Cloud qui regroupe l'ensemble des logiciels du secrétariat de la mairie pour un montant annuel de : 5 905,00 € HT, soit 7086,00 € TTC, pour une durée du contrat de 3 ans.

La date d'effet du contrat est le 20 octobre 2021.

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat,

Dit que les dépenses seront inscrites annuellement sur le budget principal de la commune.

13 – Délibération pour acter la modification des statuts de la Communauté de Communes du Jovinien.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,
Accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes du Jovinien, votée à l'unanimité lors du conseil communautaire du 6 octobre 2021.

14 – Acceptation d'un chèque de la Société Forestière Pays d'Othe.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,
Accepte l'encaissement d'un chèque d'un montant de 6 435 € émis par la société forestière SFPO TRECARTES représentant 25 % de la somme prévue pour l'abattage de divers lots de peupliers.

15 – Acceptation d'un chèque de la compagnie d'assurance AXA.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Accepte l'encaissement d'un chèque d'un montant de 2 865,68 € émis par AXA France IARD en paiement du sinistre au CPI.

16 - Tarifs eau et assainissement, année 2022

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, par 13 voix Pour et une abstention (M. BICHEBOIS Rémi),

Décide que la facture du rôle eau et assainissement pour l'année 2022 s'établira comme suit :

Abonnement eau	40,00 €
Consommation eau	1,05 €
Redevance pollution domestique	0,42 €
Soit :	1,47 € le m3

Plus TVA à 5,5 %

Abonnement assainissement	40,00 €
Consommation assainissement	1,80 €
Redevance modernisation de réseau	0,185 €
Soit :	1,985 € le m3

Plus TVA à 10 %.

Et ce, à compter du 1^{er} janvier 2022.

17 – Plantation de peupliers par l'entreprise SFPO TRESCARTES.

Sur proposition du Maire et de la Commission « Peupliers », le conseil municipal, par 13 voix Pour et une abstention (M. BICHEBOIS Rémi),

Accepte la proposition de la société forestière SFPO TRESCARTES de Villepied à Bussy en Othe pour la replantation de 800 peupliers à 13,80 € TTC l'unité.

Dit que les crédits seront prévus sur le budget communal unique de l'année 2022.

18 – DPU

La commune ne désire pas exercer son droit de préemption urbain pour les propriétés vendues par :

- M. DESLANDES Gaël (10 rue Javiot)
- Mme BAPAUME Anne (13 rue des Varennes)
- M. DUPRE Raphaël et Melle NISSIM (2 Grande rue Thèmes)
- M. HOUELLEBEC Loïc (2 impasse de l'étang)
- M. GUYONNOT Daniel (29 Grande rue Thèmes)
- M. BOLLORE Cédric (16 rue du Faubourg Saint Esprit)
- Mme TAUSSAC Béatrice (6 impasse Naudin)

19 – Informations de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a participé aux assemblées générales communales des chasseurs, de l'association des parents d'élèves, de la pétanque, de la Gymnastique Volontaire et de Cézy Thèmes hier et aujourd'hui.

Une lettre de l'association pétanque a été reçue en mairie qui précise que des travaux vont être réalisés par cette dernière tels que la pose de concassé, la remise en place des bancs avec l'accord de la mairie.

Une cérémonie pourrait être organisée en 2022 pour commémorer le centenaire du monument aux morts par l'association Cézy-Thèmes Hier et Aujourd'hui.

Il est précisé que le calendrier de associations va être élaboré prochainement.

Monsieur le Maire évoque également les points suivants :

M. DRU David a démissionné du Centre de Première Intervention communal, M. Jean-Patrice MOREAU sera nommé chef du CPI au 1^{er} janvier 2022.

La distribution de chocolats pour les enfants des écoles a été faite.

La secrétaire de mairie qui a demandé à faire valoir ses droits à la retraite devra être remplacée. Il est précisé que trois personnes se sont présentées pour ce poste.

Douze remplacements de compteurs d'eau ont été faits en 2021 par les agents communaux, ces derniers ont été mis sur le domaine public et la pose d'un poteau d'incendie a été faite rue du Faubourg Saint Esprit.

Une réunion avec les responsables départementaux a été organisée pour la réhabilitation du pont suspendu. Une réunion annuelle sera organisée pour le suivi de ce dossier.

La fédération départementale des chasseurs de l'Yonne va organiser, fin janvier et début février 2022, le comptage des animaux avec un passage de nuit entre 19 H et 2 H du matin.

20 – Questions diverses

Mme LEMOINE Christine, adjointe, informe le conseil municipal qu'en raison de la crise sanitaire, le goûter prévu pour les aînés de la commune a été annulé. Il a été décidé de compléter le colis de Noël. La distribution de ces colis aura lieu d'ici quelques jours.

M. SCIBOZ Claude, adjoint, précise que des travaux sur des terrains non constructibles sis dans le secteur du Noyer Galleux ont été arrêtés, une mise en demeure a été adressée pour un terrain sis au lieu-dit le Golo. L' élu reste vigilant sur les constructions illicites sur le territoire communal.

M. BERNIER Grégory informe le conseil municipal que la circulation dans le secteur du Golo est difficile, voire dangereuse.

Mme AMICHAULT Nathalie informe le conseil municipal que suite à l'étude de plusieurs dossiers d'assurance, la commune va faire des économies sur certains contrats souscrits.

M. MOREAU Jean-Patrice précise que les chemins devront être remis en état après la coupe des peupliers sur les parcelles communales.

M. LONCHAMP Roland souhaite un joyeux Noël à tous.

M. BICHEBOIS Rémi précise qu'une visite annuelle des responsables départementaux pour le suivi du dossier pour la réhabilitation du pont suspendu lui semble insuffisante. L' élu précise qu'il est indispensable qu'un suivi régulier soit fait au niveau communal.

M. LALOYAUX Didier donne des informations sur les travaux envisagés du pont suspendu, par le Conseil départemental de l'Yonne, dont il a eu connaissance lorsqu'il était encore en activité.

La séance est levée à 21 H 25.